

## Les missions

L'auxiliaire de puériculture est spécialisé dans l'accompagnement des nouveau-nés, des jeunes enfants et jusqu'à l'adolescence, qu'ils soient en bonne santé ou porteurs d'un handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.



## Les compétences

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, mais aussi avec les autres professionnels et les aidants.



L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants présentant un handicap, atteints de pathologies chroniques, en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

Elle exerce sous la responsabilité d'un infirmier puériculteur diplômé d'État ou d'un infirmier, le cas échéant.

## Les savoir-être



- Sensibilité à l'univers des tout-petits ;
- Patience ;
- Sens des responsabilités ;
- Souci de la sécurité et de l'hygiène ;
- Dynamisme et endurance ;
- Capacités relationnelles ;
- Sens aigu de l'observation ;
- Sens du travail en équipe ;
- Pédagogie.

## Les formations



Une formation obligatoire de 11 mois est nécessaire pour accéder au métier d'auxiliaire de puériculture. Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) se partage entre formation en milieu professionnel lors de stages d'immersion et cours théoriques en institut de formation.

La formation est accessible par la formation initiale, la formation continue et peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le candidat doit alors justifier des compétences professionnelles acquises en étant salarié ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

Des allègements et dispenses de formation sont prévus pour les personnes titulaires de certains diplômes : aide-soignant, assistant de régulation médicale, ambulancier, baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ou accompagnement, soins et services à la personne (ASSP).

## Le salaire

- 1 873 € net par mois après 1 an de carrière ;
- 2 031 € net par mois après 5 ans de carrière ;
- 2 633 € net par mois après 20 ans de carrière ;
- 2 968 € net par mois en fin de carrière.

